



Discours
Paris, le 27 mars 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture prononcé lors du Lille Transatlantic Dialogues dans le cadre du festival Séries Mania à Lille, le 27 mars 2019

Mesdames et messieurs les ministres,

Monsieur le président du conseil régional, cher Xavier Bertrand,

Madame la maire, chère Martine Aubry,

Chère Françoise,

Mesdames et messieurs les présidents de commission, cher Bruno Studer, chère Catherine Morin-Desailly,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame la présidente du CNC, chère Frédérique Bredin,

Monsieur le président, cher Rodolphe Belmer,

Madame la directrice générale, chère Laurence Herzberg,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Je dois vous le dire, j'éprouve beaucoup de fierté à être ici.

Fierté de voir ce qu'est devenu Séries Mania, en si peu de temps.

Sous votre impulsion, cher Rodolphe, chère Laurence, ce festival s'est imposé en deux éditions seulement comme une véritable institution ; un événement de référence pour les créateurs de séries, les acteurs, producteurs, réalisateurs, scénaristes, techniciens, et tous les professionnels de votre secteur, venus du monde entier.

Surtout, Séries Mania a su devenir un grand festival populaire.

Lille toute entière s'est mise aux couleurs du festival :

- A travers les expositions d'affiches, de photos, ou de costumes de Game of Thrones, Westworld et La Servante Ecarlate, au Village Festival by Crédit Mutuel
- A travers les ateliers d'éducation à l'image, avec des illustratrices et illustrateurs, par exemple.

Lille s'est mise à l'heure de Séries Mania... mais aussi Lens, Amiens, Dunkerque, Tourcoing, Roubaix, Arras, où des projections ont été organisées.

Et cette année encore, le public s'est montré au rendez-vous, plus nombreux que jamais.

Ma fierté, c'est aussi que les jurys des compétitions française et internationale aient été, cette année, majoritairement féminins.

Que la question de la diversité ait été mise à l'honneur, au cours des trois journées du forum qui s'achève ce soir.

Merci, chère Laurence Herszberg, pour votre engagement sur ce sujet. Un sujet qui me mobilise pleinement.

Les séries font partie de nos vies, elles ont un impact considérable sur nos imaginaires : alors les séries françaises doivent représenter la France telle qu'elle est, dans sa diversité.

Et pour avoir la diversité à l'écran, il faut de la diversité dans les rangs : dans les rangs des scénaristes, des actrices et des acteurs, des réalisatrices et des réalisateurs... dans les rangs de toutes les professions !

J'éprouve de la fierté, aussi, devant un tel modèle de coopération, entre élus de tous bords, au service d'une même ambition ; au service de leur territoire, et de son rayonnement.

Cher Xavier Bertrand, chère Martine Aubry : merci pour cet exemple que vous donnez.

Merci d'apporter une preuve supplémentaire que l'attractivité d'un territoire tient aussi – et je dirais même qu'elle tient d'abord – à sa richesse culturelle.

Parce que la richesse culturelle, c'est de la richesse tout court.

Et cette richesse culturelle est dans nos territoires. Nos plus grands festivals ne se trouvent pas à Paris, mais à Cannes, à Avignon, à Arles, à Angoulême... et désormais, à Lille.

Séries Mania nous rend fiers, parce que ce festival montre combien la France est une terre de séries.

Et si la France est une terre de séries, une terre de tournages, reconnue comme telle dans le monde entier, c'est notamment grâce au crédit d'impôt audiovisuel.

L'an dernier encore, il a permis de créer 15 000 emplois, dans toutes les régions de France. Plus de 1600 heures de programmes en ont bénéficié, générant 1,1 milliard d'euros de dépenses sur le territoire.

Comme tant d'autres séries, « Une île », qui sera présentée ce soir en compétition française, n'aurait pas pu voir le jour sans ce crédit d'impôt.

La France est une terre de séries, et je veux qu'elle le soit davantage encore.

Notre diversité culturelle, nous avons besoin de la défendre, de l'encourager.

La défendre, d'abord, en faisant évoluer notre régulation audiovisuelle.

- En modernisant nos moyens d'action.

- En rééquilibrant les règles qui s'appliquent aux acteurs historiques de l'audiovisuel et aux nouveaux entrants.
- En intégrant les services installés dans d'autres Etats-membres à notre modèle vertueux de financement de la création, y compris dans son volet fiscal.

Il est normal que ces acteurs soient soumis aux mêmes règles que les autres, et qu'ils financent, eux aussi, la création française et européenne.

C'est le fondement du modèle culturel auquel nous sommes tous attachés.

Et c'est le sens de la directive droit d'auteur, qui a été adoptée hier par le Parlement européen.

Ce vote, nous l'attendions...

Depuis des semaines, le Président de la République, la ministre des Affaires européennes Nathalie Loiseau, et l'ensemble du gouvernement étaient en première ligne pour défendre cette directive.

Depuis des semaines, je n'ai cessé de rencontrer mes homologues et les parlementaires européens.

Pour sensibiliser, pour mobiliser, pour convaincre.

Hier, l'attente se faisait lourde.

Et quel ne fut pas notre soulagement, à tous, en découvrant les résultats du vote !

C'est une immense victoire pour l'Europe.

A deux mois d'un scrutin important pour l'Europe que nous voulons refonder, ce vote est une réponse à tous ceux qui ne croient plus en elle.

A tous ceux qui ne croient plus en sa capacité à nous protéger, à défendre notre modèle culturel et nos spécificités.

A tous ceux qui ont perdu de vue que l'union nous rend plus forts.

L'Europe est notre meilleure protection : ce vote l'a rappelé.

En dépit d'une pression intense et sans précédent de la part des géants du numérique, en dépit de campagnes massives de désinformation sur les réseaux sociaux, l'Europe a tenu bon.

L'Europe n'a pas cédé.

L'Europe a résisté.

Etats-membres et peuples d'Europe, avons su saisir l'opportunité historique qui s'offrait à nous : celle de faire entrer le droit d'auteur dans l'ère numérique.

De faire évoluer des rapports de force déséquilibrés.

De défendre nos valeurs et nos intérêts ; nos entreprises européennes et nos concitoyens européens ; nos artistes et nos journalistes ; nos auteurs et nos créateurs.

C'est pour eux, avec eux, que nous nous sommes battus.

Cette directive ne changera rien pour les internautes, mais elle changera la vie de millions de créateurs.

Elle comporte des avancées majeures :

Elle permet à l'Europe de se doter d'un cadre juridique fort.

De reconnaître la création comme l'un de ses piliers.

Et de préserver sa souveraineté et son modèle culturel, basé sur la reconnaissance et la juste rémunération de ses créateurs.

- Elle consacre d'abord l'obligation pour les plateformes de rémunérer correctement les créateurs dont ils diffusent les œuvres.

- Elle consacre également le droit des auteurs à une rémunération juste et proportionnelle.

- Elle acte aussi la création d'un droit voisin pour les éditeurs et agences de presse, qui permettra de leur assurer une meilleure rémunération lors de la reproduction en ligne de leurs articles et, donc de mieux rémunérer les journalistes.

C'est un premier pas vers une plus grande responsabilisation des plateformes; vers un meilleur partage de la valeur liée à la diffusion des œuvres en ligne, au bénéfice des créateurs.

Demain, Youtube devra rémunérer correctement les créateurs dont les œuvres sont diffusées sur sa plateforme.

Les plateformes pourraient peut-être chercher à contourner la règle si cela ne concernait qu'un ou deux pays.

Elles pourraient peut-être renoncer à quelques dizaines de millions d'utilisateurs.

Mais elles ne peuvent pas tourner le dos à l'Europe.

C'est pour cette raison qu'il fallait que ce texte soit voté par l'Europe, et pas seulement par un Etat.

Parce que pour faire face aux géants numériques, notre seule protection efficace et crédible, c'est l'Europe.

Je veux remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, en France, à Bruxelles, et partout en Europe, ont pris leur part dans ce combat, pendant plus de 26 mois.

Je veux ici avoir un mot pour ma prédécesseure, Françoise Nyssen, que je vois parmi nous...

Merci, chère Françoise, de t'être mobilisée, inlassablement, pendant des mois, auprès de nos interlocuteurs européens.

Je tiens également à remercier les parlementaires européens qui se sont mobilisés sans relâche ce texte ; je pense bien sûr à Axel Voss, rapporteur du texte et à Jean-Marie Cavada, rapporteur fictif. Je pense également aux autres parlementaires français, qui ont très majoritairement soutenu le texte, parmi lesquels Virginie Rozière, Pervenche Berès, Marc Joulaud, Patrick Le Hyaric, José Bové.

Et merci à vous tous, pour votre mobilisation sans faille.

J'ai vu vos tribunes, vos vidéos, vos tracts...

Jusqu'à la dernière minute, à Strasbourg hier, vous étiez présents.

Cette victoire, nous la devons à votre mobilisation collective.

Cette victoire, c'est une preuve de plus qu'on avance ! Que l'Europe avance !

Il y a un an, nous fêtons l'adoption de la directive SMA – Service de medias audiovisuels.

Cette année, c'est une deuxième grande victoire.

C'est une nouvelle étape de passée.

Et je veux que nous nous attelions aux prochaines, sans perdre de temps.

Je veux que nous transposions la directive droit d'auteur et qu'elle entre en vigueur le plus rapidement possible.

Pour la partie relative aux droits voisins, cette transposition est déjà en cours, grâce à la proposition de loi du sénateur Assouline, adoptée à l'unanimité en première lecture au Sénat, merci Chère Catherine Morin-Desailly. Elle sera inscrite le 9 mai à l'Assemblée nationale par Patrick Mignola, que je remercie ici. J'espère une aussi belle unanimité à l'Assemblée nationale et je sais pouvoir compter pour cela sur l'efficacité et l'implication du président Studer, cher Bruno.

Le reste de la directive sera transposée dans la loi audiovisuelle, que je présenterai en Conseil des ministres à l'été.

Mais cette loi sera plus vaste.

Elle contiendra un volet important sur la transformation de l'audiovisuel public.

Je veux un audiovisuel public qui s'adapte aux enjeux du numérique ; qui porte une vraie ambition pour mieux répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens ; qui soit à la pointe, dans la qualité et la fiabilité de son information, comme dans son soutien à une création audiovisuelle innovante, telle qu'elle nous est présentée ici, à Séries Mania.

Je veux un audiovisuel public renforcé, qui devienne la référence en Europe.

Cette loi nous permettra également de relancer la lutte contre le piratage.

Pendant trop longtemps, l'action publique s'est focalisée sur ceux qui téléchargent illégalement.

On ne s'est pas assez intéressé à ceux qui diffusent illégalement.

Ce sont eux qui organisent le piratage ; eux par qui prospère ce pillage.

Aujourd'hui, la réponse qu'on apporte est trop partielle.

On ne s'attaque qu'au téléchargement pair à pair, alors que le piratage se fait à 80% par diffusion en flux – le streaming, en bon français – ou en téléchargement direct.

C'est à ces modes de piratage que nous nous attaquerons, en visant directement les sites-pirates, en prévoyant notamment :

- de confier à la HADOPI une mission de caractérisation des sites pirates par la publication de listes noires ;
- d'empêcher, par des décisions de justice plus efficaces, la réapparition des sites miroirs.

J'en profite ici pour saluer le travail de Denis Rapone et de ses équipes.

Je vous annonce également que le Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, la HADOPI et le CNC lanceront conjointement dans les prochains jours une « Mission de promotion et d'encadrement des technologies de reconnaissance de contenus ».

Elle doit permettre notamment de nous assurer de l'efficacité de ces outils, qui occupent une place centrale dans la protection des œuvres sur les plateformes de partage des contenus.

Elle est essentielle pour que l'article 17 de la directive adoptée hier puisse produire tous ses effets.

Il n'y a pas de temps à perdre sur ce sujet.

Comme vous le savez, la loi à venir nous permettra également de transposer une autre directive européenne : la directive sur les services de médias audiovisuels.

Avec la directive SMA, les nouveaux acteurs contribueront, comme les autres, au financement et à la diffusion de la création française.

Nous intégrerons les plateformes étrangères, gratuites ou payantes, à notre modèle de financement de la création audiovisuelle, au même titre que n'importe quel diffuseur français.

Un modèle vertueux qui veut que ceux qui diffusent les œuvres financent ceux qui les créent.

La directive obligera également les plateformes à diffuser au minimum 30% d'œuvres européennes.

C'est une opportunité formidable de visibilité et de circulation de nos œuvres sur tout le territoire européen.

C'est l'occasion d'offrir à nos concitoyens l'accès à la culture européenne.

Parce que l'Europe existe d'abord par sa culture.

Parce que les nations européennes, par-delà les conflits et les réconciliations, n'ont jamais cessé de converser : dans la langue de leurs intellectuels, la langue de leurs artistes, la langue de leurs créateurs. L'Europe, c'est celle de Zweig et de Picasso, de Kundera et de Schiller. L'Europe s'est faite de ses artistes, de ses auteurs, de ses compositeurs, de tous ses créateurs qui voyaient dans les frontières de notre continent des invitations à les traverser. A échanger, à dialoguer. L'Europe, c'est celle des co-productions, sans lesquelles le festival qui nous accueille, et notre paysage audiovisuel tout entier, ne seraient pas si riches et si divers.

L'Europe a été fondée autour de sa culture et nous la refonderons par la culture. C'est la vision du Président de la République. Les directives SMA et droit d'auteur nous aideront à faire de cette ambition une réalité.

Pour la transposition de la directive SMA, ma première préoccupation sera de conforter des niveaux élevés d'investissement dans la production cinéma et dans la production audiovisuelle.

Il conviendra aussi de garantir la diversité et la pérennité de la production indépendante et la rémunération proportionnelle des auteurs.

Il s'agit d'évoluer avec un environnement concurrentiel entièrement nouveau ; mais surtout de préserver notre modèle dans ce qu'il a de protecteur de notre ambition culturelle.

Plus largement, les débats sont nombreux sur les relations entre les diffuseurs et les producteurs.

Certains proposent une libéralisation très poussée, comme l'Autorité de la concurrence dans son rapport rendu public il y a quelques semaines.

Beaucoup pointent la grande complexité de notre réglementation.

Nos parlementaires, notamment, nous en ont alerté.

Je pense en particulier à Aurore Bergé, dont le rapport d'information sur la régulation audiovisuelle à l'ère numérique, nous a éclairés sur ce sujet, tout comme les travaux de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat.

C'est à la fois un enjeu culturel et économique – je le rappelle, l'audiovisuel et le cinéma représentent 0,8% de notre PIB.

C'est pourquoi, avec le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire, nous avons décidé d'engager une mission pour explorer les pistes d'évolution possibles du cadre législatif et réglementaire, et préparer au mieux la transposition de la directive SMA.

Elle sera confiée à Laetitia Recayte et Dominique Boutonnat.

Ils sont présents à nos côtés aujourd'hui : je les salue et je les remercie d'avoir accepté cette belle mission !

Intégrer les acteurs numériques à notre modèle passe aussi par un rééquilibrage, entre acteurs « historiques » et nouveaux entrants, de la fiscalité qui leur est affectée.

Il faut faire en sorte que tous ceux qui éditent des services de médias audiovisuels, d'une part, et tous ceux qui proposent un accès à internet permettant de regarder du contenu audiovisuel, d'autre part, contribuent à la création, chacun dans leur catégorie, selon les mêmes règles.

En effet, dans chacun des deux cas, il s'agit de proposer le même service : diffuser des contenus dans le premier, permettre l'accès à ces contenus dans le second.

C'est un enjeu d'équité fiscale, de neutralité technologique et économique, mais aussi de simplification, pour garantir un financement de la création clairement compréhensible, légitime et adapté aux nouveaux usages et aux nouveaux modes de diffusion.

Toutefois, il ne suffit pas de moderniser notre modèle de financement de la création audiovisuelle. Cette création, nous devons l'encourager, l'accompagner, la soutenir.

L'enjeu est à la fois industriel et culturel.

La bataille des contenus est le grand combat de notre époque.

Nous avons en France tous les talents pour relever ce défi.

Ils doivent pouvoir compter sur notre soutien.

C'est le sens du Plan Séries que le CNC est en train de déployer.

Je tiens à remercier Frédérique Bredin, Présidente du CNC et tous les professionnels pour le travail qu'ils ont mené dans ce cadre.

Ce Plan Séries doit répondre à plusieurs enjeux :

- Nous devons accompagner la prise de risque, la création originale. Et nous devons nous adapter aux nouveaux usages, mieux soutenir les formats plus courts, particulièrement appréciés du jeune public.

C'est pourquoi le bonus prévu par le CNC pour les premières saisons de séries de 52 minutes sera donc étendu aux formats plus courts, jusqu'à 20 minutes.

- Nous devons aussi être capables de produire plus vite les deuxièmes saisons, que le public attend avec impatience – les produire avant même la diffusion de la première. C'est une grosse prise de risque. C'est pourquoi le CNC mettra en place un bonus spécifique de 25% dédié aux deuxièmes saisons.
- Enfin, nous devons faire en sorte que nos séries s'exportent plus encore, qu'elles s'adressent directement au public international.

Puisque le succès mondial d'une série se joue souvent dès sa conception, nous apporterons donc un soutien supplémentaire de 25% aux producteurs lorsque des préfinancements internationaux substantiels seront décrochés.

Ce plan doit être poursuivi, amplifié.

Il y aura une « saison 2 » à ce « Plan Séries ».

La concertation se poursuit sur les enjeux liés à l'écriture et au développement.

J'ai demandé que l'on s'attache tout particulièrement à l'écriture : elle doit être valorisée dans le budget de production, dans la rémunération des scénaristes et plus généralement de tous les auteurs, dans l'encadrement des pratiques contractuelles – qui reste pour l'instant insuffisant –, ou encore dans la formation des professionnels.

Parce que les artistes, les auteurs, les créateurs doivent être remis au cœur de l'ensemble de nos politiques culturelles.

Nous devons nous interroger sur la place qui leur est réservée, au sein de notre société.

J'entends leurs inquiétudes, le manque de reconnaissance dont ils souffrent.

Les professionnels du monde des séries n'en sont pas exempts.

Pour y répondre, j'ai souhaité engager une réflexion sur l'auteur et l'acte de création.

Elle doit nous permettre de trouver le cadre le plus favorable à l'épanouissement de la création et de la diversité culturelle, pour les prochaines années.

Comme je l'ai annoncé il y a quelques jours au Salon du Livre de Paris, j'ai décidé de confier une mission prospective sur le sujet à Bruno RACINE.

Voilà, mesdames et messieurs, chers amis,

J'aurais pu vous parler longtemps de ma passion pour Le Bureau des Légendes ; de mon impatience à savoir si, oui ou non, nous retrouverons Malotru pour une cinquième saison...

J'aurais pu vous parler longtemps de mon envie de « visionner boulimiquement » – j'ai traduit, mais ceux qui parmi vous regardent beaucoup de séries auront bien compris à quel anglicisme je fais référence... (binge-watching).

De visionner boulimiquement donc, la programmation du festival de cette année, toujours plus riche, toujours plus attachée à refléter le monde tel qu'il est, sa complexité.

J'aurais pu vous parler longtemps, aussi, de mon admiration devant le succès – ou devrais-je dire le phénomène – SKAM France, dont les équipes étaient présentes ici, il y a quelques jours...

Parce qu'une série qui parle aux jeunes, qui parle comme les jeunes, qui choisit un mode de diffusion totalement innovant, multi-plateformes, qui a intégré les réseaux sociaux et qui en joue : c'est une vraie fierté.

Et c'est d'autant plus une fierté, quand elle vient du service public, chère Delphine !

Tous ici, nous voulons continuer à regarder des séries d'une telle inventivité, d'une telle créativité.

Des séries qui font rayonner la France sur les écrans du monde entier.

Alors il faut nous assurer qu'elles puissent continuer à être créées.

Nous protégerons le financement de nos séries.

Et nous accompagnerons mieux leurs créateurs.

Ce sont les engagements que je prends, aujourd'hui.

Contact

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse : 01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

@MinistereCC